



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **25**
 Nombre de votants : **33**
 Date de convocation : **23/03/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1^{er} Vice-Président.

OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016
– BUDGET ANNEXE ZAE POUGERAULT TROUILLAS

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA
 M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.BELLEGARDE (Passa) à P.MAURAN
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à R.LEMORT
 L. FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à T.VOISIN
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Certifié exécutoire

Absent :

A . DOUTRES (Caixas)
 C. VILA (Oms)
 N.MON (Thuir)
 R.PEREZ (Thuir)

Publié ou Notifié

M.OLIVE René, Président est absent au moment du vote.

le

Monsieur Jean CHEREZ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

DELIBERATION
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice : 38
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 23
 VOTES : Contre 0 Pour 23 Abstention 0
 Date de convocation : 23/03/2017

Séance du 30 Mars 2017 à 17h30

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 24/04/2017

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M.Rémy ATTARD, 1er Vice-Président, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président, et a décidé de faire présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Il a donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Restes reportés		160 078,03	643 895,04		643 895,04	160 078,03
Opérations de l'exercice	8 784,83	-	-	-	8 784,83	-
TOTAUX	8 784,83	160 078,03	643 895,04	-	8 784,83	160 078,03
Restes à réaliser		151 293,20	643 895,04	-	-	492 601,84
TOTAUX CUMULES	8 784,83	160 078,03	643 895,04	-	652 679,87	160 078,03
RESULTATS DEFINITIFS		151 293,20	643 895,04		492 601,84	

(*) les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus:

Ont signé au registre des délibérations:

Cachet:



Pour expédition conforme,
 P/le Président,

[Signature]
 Rémy ATTARD